

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 8 février 2024 à 20 heures 30 minutes
Salle du Conseil Municipal
Quorum : 9

Présents : Mme AJCHENBAUM Judith, Mme AURAND Aurélie, M. BONTE Erwan, Mme FRASSIN Claudine, M. KAPPEL Sébastien, M. MEYSSONNIER Noël, M. PECH Anthony, Mme RAYNAUD Inès, M. SARRAN Jérôme.

Procuration : M. DANIEL Francis à M KAPPEL Sébastien, M. JAROSZ Axel à M SARRAN Jérôme, M. KORTE Stéphane à M BONTE Erwan, .

Excusés :

Absente : Mme BUC Agnès.

Secrétaire de séance : M SARRAN Jérôme.

Président de séance : Mme AJCHENBAUM Judith.

Après avoir pris connaissance du compte-rendu des délibérations de la séance du 18 janvier 2024, le compte-rendu est accepté à l'unanimité.

1- Construction de la Maison d'Assistantes Maternelles : choix de la Maîtrise d'Oeuvre

Madame le Maire rappelle aux conseillers municipaux que dans le cadre de la création d'une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM), un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) a été choisi lors de la séance du conseil municipal du 26 octobre 2023.

Il convient à présent de choisir la Maîtrise d'Oeuvre (MOE), chargée par le Maître d'Ouvrage de la réalisation du projet de construction c'est-à-dire la conduite opérationnelle des travaux en matière de coûts, de délais et de choix techniques, conformément à un contrat et à un cahier des charges.

Une demande de devis a ainsi été faite auprès de plusieurs cabinets d'architectes :

- ✓ Agence DMD - Catherine DONNADIEU Architecte DPLG à Dourgne
pour un montant de 38 700,00 € H.T. soit 46 440,00 € T.T.C.
- ✓ CABROL & BEAUVOIS Architectes DPLG à Castres
pour un montant de 35 000,00 € H.T. soit 42 000,00 € T.T.C.
- ✓ AATC Architecte DPLG à Marssac sur Tarn
pour un montant de 30 000,00 € H.T. soit 36 000,00€ T.T.C.

Considérant les critères de choix des offres, il apparaît que le candidat AATC Architecte DPLG présente l'offre la plus économiquement avantageuse au vue du Règlement de Consultation.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, prend acte du résultat des offres de prix concernant la mission de maîtrise d'œuvre, prend acte de l'attribution de la maîtrise d'œuvre à AATC Architecte à Marssac sur Tarn pour un montant de 30 000,00 € H.T. soit 36 000,00€ T.T.C., autorise le Maire à lancer le marché de travaux, à demander les subventions éventuelles pour ces travaux et à signer tous documents relatifs à ce projet.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2- Ouverture par anticipation de crédits budgétaires pour la section Investissement du budget principal

Afin d'assurer la continuité du service public sur la période de janvier à mars 2024, préalable au vote du budget primitif, il est nécessaire de procéder à certaines ouvertures de crédits sur la section investissement du budget 2024, tel que le permet l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales.

L'exécutif de la collectivité territoriale peut en effet, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (budget prévisionnel et décisions modificatives, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette).

Compte tenu que le budget primitif n'est pas encore adopté, Madame le Maire propose l'ouverture pour 2024 des crédits d'investissement pour un montant de 2 400,00 € afin de pouvoir régler une facture reçue en janvier dernier.

Opération	Article	Montant
Achat de radiateurs pour le locatif	c/2158	2 400,00 €
	TOTAL	2 400,00 €

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accepter les propositions de Madame le Maire dans les conditions exposée ci-dessus.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

3- Délibération pour l'achat de biens dans le cadre d'une succession

Madame le Maire informe les membres de l'assemblée que dans le cadre d'une succession, le bien immobilier sis 2 rue de la Farga est en vente.

L'avis de valeur de cet ensemble immobilier est estimé en l'état à 143 000€.

Il comprend :

- une maison de 226 m2 habitables, cadastrée section B n°538, ainsi que du mobilier ;
- un garage de 73 m2, cadastré section B n°541 ;
- un terrain constructible de 512 m2, cadastré section B n°542 ;
- un jardin de 1030 m2, cadastré section ZK n°3.

Madame le Maire souhaiterait que la commune se porte acquéreur de cet ensemble immobilier afin d'y créer des logements.

Elle propose de souscrire un prêt afin de réaliser cette acquisition immobilière.

Après échange de vues, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir de cet ensemble immobilier au prix de 143 000€ afin d'y créer des logements et autorise le maire à souscrire un prêt auprès d'un établissement bancaire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

4- Questions diverses

4-1 Étage de la mairie :

Abandon du projet de reprise du logement pour les besoins du service (salle pour les archives, bureau et salle de réunion).

4-2 Cimetière du village :

Report du projet d'agrandissement en 2025 ou en 2026. Des travaux préalables de grande importance étant à réaliser, le coût de l'opération va considérablement augmenter.

En revanche, la reprise des concessions en état d'abandon va être déclenchée dans un dizaine de jours.

4-3 Tarn Fibre :

Fête du 50 000ème foyer tarnais raccordé à FIAC le 7 mars 2024. Ce sera l'occasion de recenser les difficultés rencontrées pour l'installation de la fibre dans la commune et de les faire remonter à Tarn Fibre.

4-4 Inauguration des espaces Jeunesse (Sol du Mit, Local des ados, Cour de l'école, Toilettes publiques) :

Vendredi 5 avril 2024 à 18h30. Un apéritif avec les co-financeurs est prévu, suivi d'un concert à destination des jeunes.

4-5 Recensement 2024 :

90% de la population est recensée à ce jour. Fin de l'enquête de recensement : 17 février 2024.

Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été soumises au Conseil Municipal, Madame Judith AJCHENBAUM, Maire, déclare la séance close à 21h30.

AJCHENBAUM Judith	
AURAND Aurélie	
BONTE Erwan	
BUC Agnès	Absente
DANIEL Francis	Procuration à Sébastien KAPPEL
FRASSIN Claudine	
JAROSZ Axel	Procuration à Jérôme SARRAN
KAPPEL Sébastien	
KORTE Stéphane	Procuration à Erwan BONTE
MEYSSONNIER Noël	
PECH Anthony	
RAYNAUD Inès	
SARRAN Jérôme	